



MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

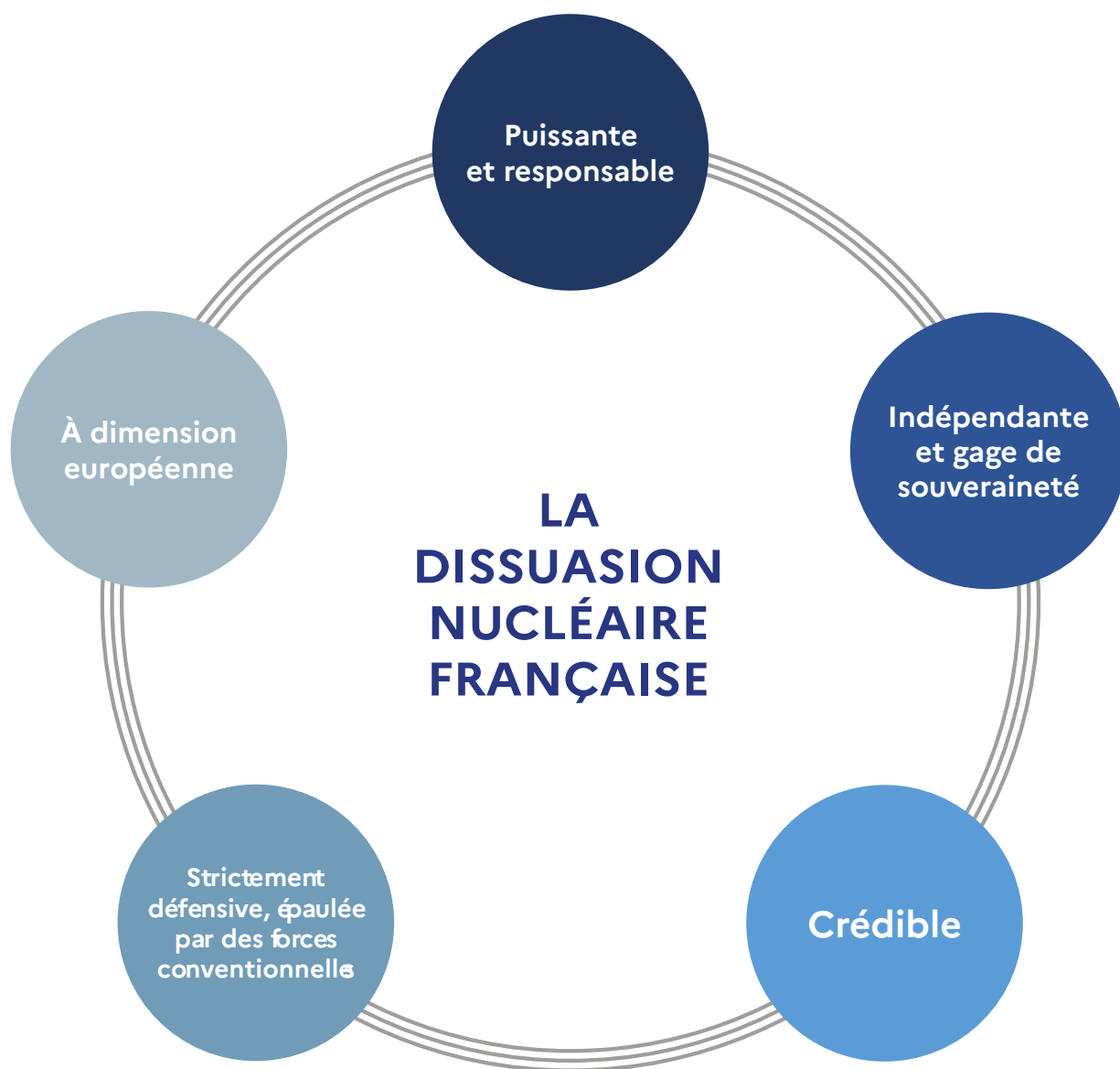


DOSSIER PRÉPARATOIRE AU DISCOURS
DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU 2 MARS 2026
SUR LA DISSUASION NUCLÉAIRE FRANÇAISE



SOMMAIRE

INTRODUCTION	05
1. PUISSANTE ET RESPONSABLE.....	06
PUISSANCE DE L'ARME NUCLÉAIRE.....	06
EXEMPLARITÉ EN MATIÈRE DE DÉSARMEMENT ET DE NON-PROLIFÉRATION.....	06
2. INDÉPENDANTE ET GAGE DE SOUVERAINETÉ	08
DES MOYENS INDÉPENDANTS	08
PAS DE PARTAGE DE LA DÉCISION.....	09
LIBERTÉ D'APPRÉCIATION, DE PAROLE ET D'ACTION	09
3. CRÉDIBLE	10
CRÉDIBILITÉ POLITIQUE	10
CRÉDIBILITÉ OPÉRATIONNELLE	10
CRÉDIBILITÉ SCIENTIFIQUE, TECHNOLOGIQUE ET INDUSTRIELLE	13
4. STRICTEMENT DÉFENSIVE, ÉPAULÉE PAR DES FORCES CONVENTIONNELLES.....	15
VOCATION STRICTEMENT DÉFENSIVE	15
L'AVERTISSEMENT NUCLÉAIRE, OPTION DE RÉTABLISSEMENT DE LA DISSUASION	15
ÉPAULEMENT DES FORCES NUCLÉAIRES PAR DES FORCES CONVENTIONNELLES.....	15
5. À DIMENSION EUROPÉENNE.....	16
LA DISSUASION NUCLÉAIRE FRANÇAISE CONTRIBUE À LA PROTECTION DU CONTINENT EUROPÉEN.....	16
LA RELATION AVEC LE ROYAUME-UNI : UN NOYAU NUCLÉAIRE DE L'EUROPE QUI SE CONSOLIDE	16
LA COMPLÉMENTARITÉ DE LA DIMENSION EUROPÉENNE DE LA DISSUASION FRANÇAISE AVEC LA DISSUASION DE L'OTAN.....	17



INTRODUCTION

Depuis plus de 60 ans, la dissuasion nucléaire constitue la clé de voûte de notre stratégie de défense.

Formalisée initialement par le général de Gaulle lors de son discours du 3 novembre 1959 à l'École militaire, la doctrine nucléaire française a toujours évolué par sédimentation, en étant précisée ou ajustée par les prises de parole successives des présidents de la V^e République au cours de chaque mandat.

Chaque président de la République a notamment pris des décisions pour faire évoluer l'organisation et les moyens des forces nucléaires lors d'une formation spécialisée du Conseil de défense et de sécurité nationale, le Conseil des armements nucléaires (CAN). Non pour en changer profondément la nature, mais pour les adapter aux mutations du monde et en préserver la cohérence – de la guerre froide au retour de la guerre sur le sol

européen, en passant par l'ère de la prolifération nucléaire.

Malgré les évolutions du contexte stratégique, la dissuasion nucléaire est restée structurée autour de cinq grandes caractéristiques qui lui ont permis de conserver toute sa pertinence :

- puissante et responsable;
- indépendante et gage de souveraineté;
- crédible;
- strictement défensive, épaulée par des forces conventionnelles;
- à dimension européenne.



Le 11 septembre 1966, à bord du croiseur de commandement De Grasse, le général de Gaulle tourne la clef qui ordonne le tir Bételgeuse à Mururoa (Polynésie française). Il s'agit de la première explosion nucléaire sous ballon.

© René-Paul Bonnet / ECPAD / Défense

1. PUISSANTE ET RESPONSABLE

Puissance de l'arme nucléaire

La nature même de l'arme nucléaire, sa puissance hors norme et ses effets la rendent **unique et incomparable à n'importe quelle arme conventionnelle**. Ce sont ces caractéristiques intrinsèques qui permettent d'infliger des dommages absolument inacceptables, sans commune mesure avec les gains que pourrait escompter un agresseur potentiel. C'est la certitude de subir ces dommages qui fonde la capacité de la dissuasion nucléaire à peser sur les calculs d'un agresseur et à le conduire à renoncer à son action.

Pour ces raisons, la France considère que l'arme nucléaire est **une arme de dimension stratégique**. Tout emploi de l'arme nucléaire dans un conflit en changerait irrémédiablement et fondamentalement la nature. La dissuasion nucléaire est donc singulière, fondamentalement distincte de la manœuvre militaire conventionnelle ou de toute autre forme de découragement entreprise par d'autres moyens (mesures diplomatiques, sanctions économiques...).

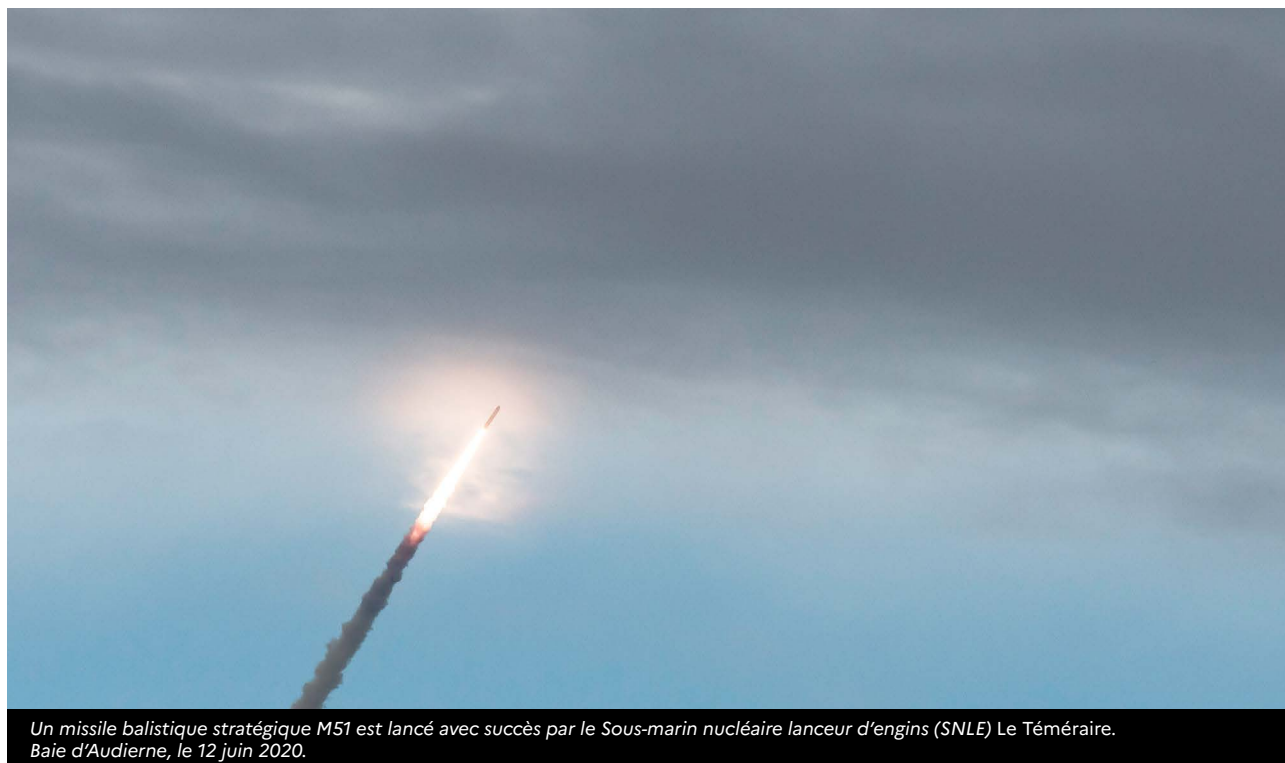
La France considère que les armes nucléaires doivent rester des instruments de dissuasion à des fins d'empêchement de la guerre et **refuse qu'elles puissent être considérées comme des armes de champ de bataille** ou comme des outils d'intimidation, de coercition ou de déstabilisation.

Pour construire sa force de frappe et peser sur le calcul de tout adversaire, la France a choisi de **dimensionner son arsenal au plus juste niveau**, c'est-à-dire qu'elle refuse toute logique de parité avec les arsenaux des autres puissances dotées d'armes nucléaires.

Le dimensionnement de notre parc d'armes nucléaires est donc évolutif par nature, mais toujours suffisant pour faire face à tous les scénarios possibles de menaces et tenir compte de l'évolution des défenses. **Cette exigence de suffisance va donc de pair avec l'exigence de performance pour nos systèmes d'armes** : la supériorité technologique de nos missiles balistiques et aéroportés doit garantir dans la durée leur capacité à transpercer toutes les défenses opposables et à engendrer des dommages inacceptables.

Exemplarité en matière de désarmement et de non-prolifération

La France adopte une **approche progressive et pragmatique du désarmement, et respecte ses engagements internationaux**. Elle soutient le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui constitue la pierre angulaire de l'architecture de sécurité internationale. Conformément à l'article VI du traité, elle défend un désarmement respectant le principe de sécurité non diminuée pour tous.



Un missile balistique stratégique M51 est lancé avec succès par le Sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE) Le Téméraire. Baie d'Audierne, le 12 juin 2020.

©Kevin Auger/Marine Nationale/Défense



Un sous-marin nucléaire lanceur d'engins effectue une sortie en mer à Brest, le 12 mai 2021.

S'engageant concrètement en faveur du désarmement, la France a notamment :

- **réduit son arsenal en 2008 à moins de 300 têtes nucléaires**, soit la moitié du nombre maximal de têtes possédées par la France durant la guerre froide et **continue de maintenir le format de ses forces nucléaires au niveau le plus bas possible**, en compatibilité avec l'environnement stratégique international ;
- **démantelé de manière irréversible ses installations de production de matières fissiles telles que l'uranium et le plutonium**. Elle promeut le lancement de négociations d'un Traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes (FMCT) au sein de la Conférence du désarmement ;
- **arrêté ses essais nucléaires et démantelé de manière irréversible ses installations d'expérimentation**. Elle a été le premier État doté, avec le Royaume-Uni, à signer en 1996 et ratifier en 1998 le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Elle promeut son entrée en vigueur et son universalisation et soutient sur le plan financier, politique et technique son organisation (OTICE) ;

- **participé à la réduction des risques stratégiques** par des mesures unilatérales et des discussions multilatérales, notamment dans le cadre du processus dit « P5 », afin de limiter les risques de malentendus et d'escalade ;
- **offert et continue d'offrir des garanties de sécurité négatives** à plus d'une centaine d'États non dotés d'armes nucléaires qui respectent leurs obligations en matière de non-prolifération. Elle soutient une approche régionale en étant partie à la plupart des protocoles des traités créant des Zones exemptes d'armes nucléaires (ZEAN) ;
- **échangé sur les enjeux techniques de la vérification du désarmement nucléaire**, et continue de dialoguer avec les États dotés et non dotés ;
- **fait preuve de transparence** concernant la doctrine et la composition de ses forces nucléaires. Elle appelle à davantage de mesures de transparence de la part des autres États dotés.

La France soutient également les autres piliers du TNP que sont la lutte contre la prolifération nucléaire et les usages pacifiques de l'énergie nucléaire. La réussite de sa Conférence d'examen, qui se déroulera à New York à partir du 27 avril 2026, constitue à ce titre un enjeu clef pour la stabilité stratégique internationale.

2. INDÉPENDANTE ET GAGE DE SOUVERAINETÉ



©Alex Parinaux

La dissuasion nucléaire se caractérise par son indépendance, gage pour la France de souveraineté, de liberté d'appréciation, de décision et d'action.

Des moyens indépendants

L'autonomie de la dissuasion exige de la faire reposer sur des moyens indépendants. **Ce principe d'autonomie s'applique en premier lieu aux têtes nucléaires**, pour lesquelles la Direction des applications militaires (DAM) du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies renouvelables (CEA) est responsable des matières premières nécessaires. La disponibilité des matières fissiles telles que l'uranium et le plutonium repose sur le recyclage du stock existant.

Le tritium, gaz indispensable aux armes de la dissuasion, constitue, quant à lui, une matière stratégique d'une autre nature dont la moitié du stock « disparaît » par décroissance radioactive tous les 12 ans. Un programme national tritium a donc été créé sur décision du président de la République pour en pérenniser la production. La DAM du CEA est également responsable de la conception et de la réalisation des armes.

Pour ce faire, les travaux de modernisation et de renouvellement des têtes nucléaires s'appuient sur les connaissances et expertises développées depuis plus de 70 ans au sein du CEA. Au sein de ses centres, la DAM est dotée de tous les moyens

utiles au maintien en condition des armes en service et à la production des prochaines têtes nucléaires garanties par la simulation.

Ce principe d'autonomie s'applique également aux missiles qui emportent les têtes nucléaires et aux vecteurs qui permettent de rejoindre le point de tir des missiles :

- sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) équipés du missile M51.3 qui vient d'entrer en service dans la composante océanique ;
- couple Rafale/MRTT pour donner de l'allonge au raid et rejoindre le point de tir du missile ASMPA-R pour la composante aéroportée. La Direction générale de l'armement (DGA) assure la maîtrise d'ouvrage pour ces systèmes d'armes afin d'équiper souverainement les forces nucléaires.

Celles-ci bénéficient également de plates-formes (base opérationnelle de l'Île Longue, bases aériennes à vocation nucléaire, porte-avions *Charles de Gaulle*) pour protéger et mettre en œuvre leurs capacités en toute sécurité. Afin d'en assurer le **Commandement et le contrôle (C2)**, elles disposent de centres d'opérations durcis et de transmissions souveraines,



sécurisées et redondantes qui garantissent la diffusion et la réception des ordres.

Pour que cette autonomie de moyens soit pérenne, une stratégie de soutien et d'entraînement du tissu industriel français est mise en place par la DGA. Elle veille au dynamisme et à l'agilité nécessaire à la préservation d'une Base industrielle et technologique de défense (BITD) performante.

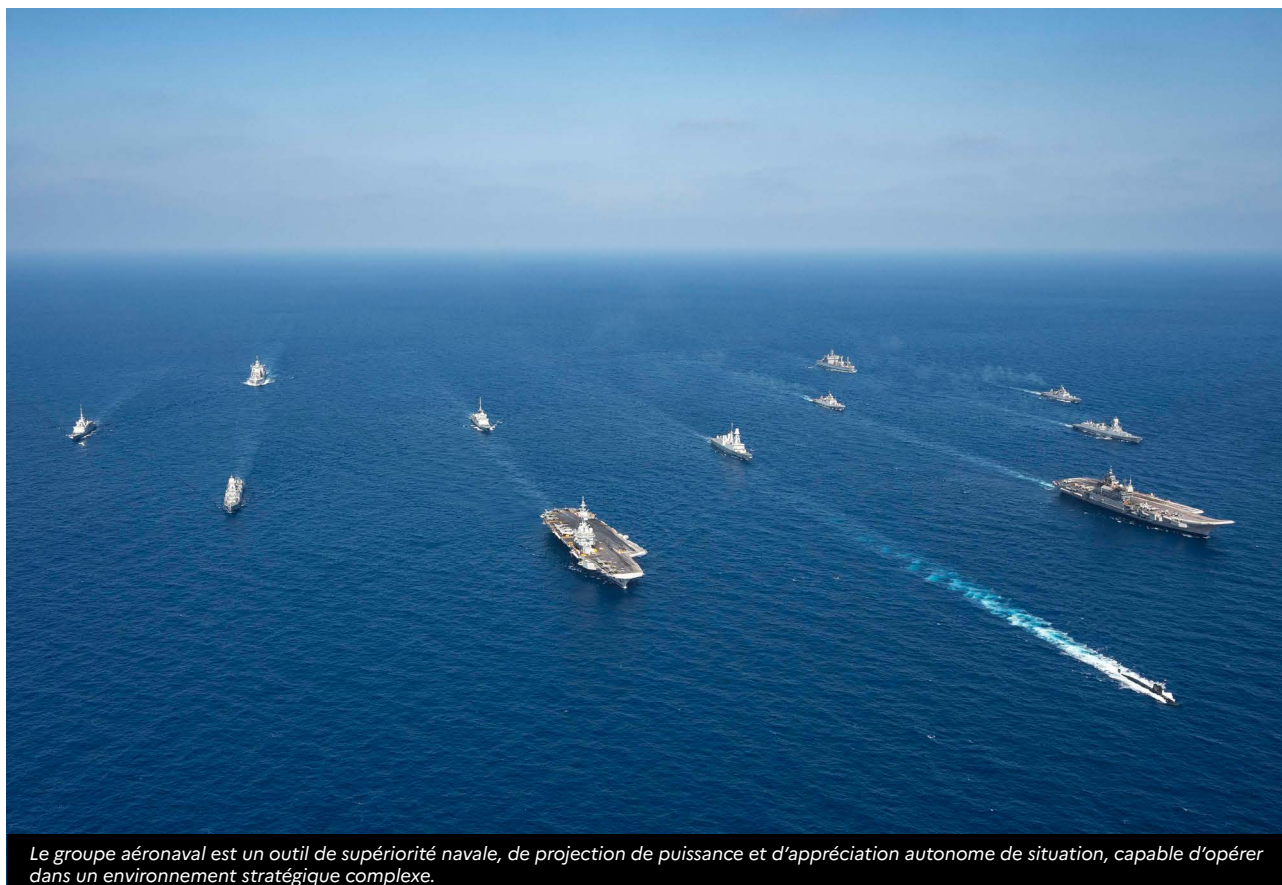
Pas de partage de la décision

La dissuasion nucléaire française ne fait l'objet d'aucun partage, en particulier dans le domaine de la décision d'emploi de l'arme. Le président de la République est l'unique décideur de la mise en œuvre de nos forces nucléaires, et plus largement de la doctrine et du dimensionnement des moyens nationaux. Le rôle irremplaçable et la nature même de l'arme nucléaire lui confèrent une responsabilité unique, qui tire sa légitimité de l'élection au suffrage universel direct.

Cette autonomie de décision ne saurait être remise en cause quelles que soient les circonstances, y compris dans le cadre de la mise en œuvre de la dimension européenne de la dissuasion française. Si les intérêts de nos alliés peuvent être intégrés à la prise de décision présidentielle, celle-ci demeurera souveraine et toujours fondée sur l'évaluation des intérêts vitaux de la Nation.

Liberté d'appréciation, de parole et d'action

La dissuasion est gage d'une liberté d'appréciation, de parole et d'action pour la France. En protégeant nos intérêts vitaux, la dissuasion interdit à tout adversaire étatique de miser sur le succès de l'escalade, de l'intimidation ou d'un chantage qui chercherait à nous paralyser. Les capacités des forces nucléaires françaises permettent de préserver cette liberté d'action dans les situations les plus complexes ou imprévues en proposant des options crédibles et diversifiées.



@Kevin Auger/ Marine nationale/ Défense

Le groupe aéronaval est un outil de supériorité navale, de projection de puissance et d'appréciation autonome de situation, capable d'opérer dans un environnement stratégique complexe.

3. CRÉDIBLE

La dissuasion nucléaire repose sur une triple crédibilité : politique, opérationnelle, scientifique, technologique et industrielle.

Crédibilité politique

La crédibilité politique de la dissuasion repose sur le positionnement unique du président de la République au sein des institutions de la V^e République.

Il occupe une place centrale dans toute prise de décision :

- **il détermine la doctrine, choisit les effets à produire, et enfin dimensionne les forces** pour garantir la cohérence du système ;
- en se fondant sur une évaluation autonome de la menace et sur son appréciation des intérêts en jeu, le Président peut **ajuster, ostensiblement ou discrètement, le niveau d'alerte de tout ou partie des forces nucléaires françaises** ;
- enfin, seul le président de la République, élu au suffrage universel direct, **peut donner l'ordre d'engagement des forces nucléaires**.

La crédibilité politique de la dissuasion s'appuie aussi sur une détermination constante exprimée **notamment dans les discours des présidents de la République successifs**. Elle se fonde sur l'effort continu de la Nation pour développer puis maintenir des forces nucléaires crédibles. **Les lois de programmation militaire successives**, votées par

le Parlement, ont traduit sur le temps long cette détermination politique, notamment sur le plan budgétaire.

Cette crédibilité repose enfin sur des mesures qui ont pour finalité **de garantir au président de la République qu'il dispose en toutes circonstances des moyens de la dissuasion nucléaire**. Confiée au Premier ministre qui en est le garant devant le chef de l'État, la mission dite de « contrôle gouvernemental », encadrée par le Code de la défense, s'exerce dans trois domaines indissociables et complémentaires que sont l'intégrité des moyens de la dissuasion nucléaire, la conformité de l'emploi et l'engagement des forces nucléaires.

En tout lieu et en tout temps, le président de la République dispose de l'assurance que les moyens des forces nucléaires sont protégés, ne peuvent être employés que conformément à ses directives et que lui seul peut leur donner l'ordre ultime d'engagement.

Crédibilité opérationnelle

Cet autre volet de la crédibilité des forces nucléaires se fonde sur **leur aptitude permanente à entrer**



La mission Clemenceau 25 visait à renforcer la coopération avec les alliés et partenaires de la France et à contribuer aux opérations nationales et internationales en Méditerranée, en océan Indien et dans le Pacifique.

© Kevin Auger/ Marine nationale/ Défense



© Sébastien LAFARGUE / armée de l'Air et de l'Espace

Un Multi-Role Tanker Transport (MRTT) Phénix de la 31^e escadre aérienne de ravitaillement et de transport stratégique (EARTS) et deux Rafale B de la 4^e escadre de chasse survolent la région Grand Est, le 14 juillet 2024.

en action quelles que soient les circonstances, **et sur l'excellence opérationnelle de deux composantes très complémentaires.**

La crédibilité opérationnelle repose en premier lieu sur la **tenue permanente du contrat de posture** fixé par le président de la République. Véritable contrat opérationnel donné aux deux composantes, la posture des forces nucléaires doit être tenue en permanence.

Elle peut être adaptée ostensiblement ou discrètement en fonction du contexte stratégique, offrant ainsi une capacité de signalement ajustable pour marquer la détermination et préserver la liberté d'action du pouvoir politique.

Quelles que soient les circonstances, l'aptitude des forces nucléaires à entrer en action est ininterrompue depuis 1964 pour les forces aériennes stratégiques, et depuis 1972 pour la force océanique stratégique.

La permanence à la mer d'au moins un SNLE garantit la possibilité d'effectuer une frappe « en second ». Cette permanence de la dissuasion est également assurée par les moyens des Forces aériennes stratégiques, et par tous les systèmes qui permettent au président de la République de transmettre ses ordres aux forces nucléaires. À ce titre, **l'aptitude permanente à porter le feu nucléaire conditionne la crédibilité de la dissuasion française.**

La crédibilité opérationnelle est également illustrée par la disponibilité permanente de **deux composantes aux caractéristiques très complémentaires** : invulnérabilité, discrétion pour la Composante nucléaire océanique (CNO) et démonstrativité, réversibilité pour la Composante nucléaire aéroportée (CNA).

Les moyens de la CNO sont regroupés au sein de la **Force océanique stratégique (FOST)**. Elle repose sur une escadrille de 4 SNLE de la classe « Le Triomphant », basés à l'Île Longue, disposant de trois lots de 16 missiles M51, dont la portée est de l'ordre de 10000 km. Les missiles M51 peuvent emporter chacun plusieurs têtes nucléaires indépendamment guidées (*Multiple Independent Reentry Vehicles – MIRV*). À l'automne 2025, la troisième version du M51 (M51.3) a été mise en service opérationnel, équipée de têtes thermonucléaires TNO-2, conçues et garanties par les moyens de simulation.

En permanence, la présence à la mer d'au moins un SNLE armé – dont la dilution dans les profondeurs des océans, la mobilité, l'endurance et le très haut niveau de discrétion assurent sa capacité d'action – garantit la frappe en second et crédibilise la riposte française en cas d'attaque surprise. Dans des délais réduits, à tout moment, deux SNLE supplémentaires peuvent prendre la mer et ainsi démultiplier la capacité de frappe (le quatrième SNLE est en position d'entretien, dénommé « grand carénage »).

La CNA comprend deux forces, les Forces aériennes stratégiques (FAS), forces permanentes qui dépendent de l'armée de l'Air et de l'Espace, et la FANu, force de circonstance qui dépend de la Marine nationale. Les **FAS** assurent une permanence de dissuasion en opérant à partir des Bases aériennes à vocation nucléaire (BAVN) de Saint-Dizier (Haute-Marne), d'Istres (Bouches-du-Rhône) et d'Avord (Cher). Elles mettent en œuvre deux escadrons de plus d'une vingtaine de Rafale biplaces qui peuvent être équipés d'un missile supersonique nucléaire ASMPA-R (air-sol moyenne portée amélioré rénové), propulsé par statoréacteur, et qui emporte la Tête nucléaire aéroportée (TNA) dont la garantie de fonctionnement est assurée par la simulation.

Les Rafale des FAS sont appuyés par une flotte d'avions ravitailleurs MRTT qui permettent de leur conférer une allonge stratégique. Les éléments des FAS peuvent se déployer sur d'autres bases aériennes. La **FANu**,

force de circonstance activée sur ordre du président de la République, met en œuvre des Rafale marine pouvant emporter le missile nucléaire ASMPA-R à partir du porte-avions *Charles de Gaulle* (PACDG). Elle peut opérer de manière autonome ou en complément d'un raid des FAS.

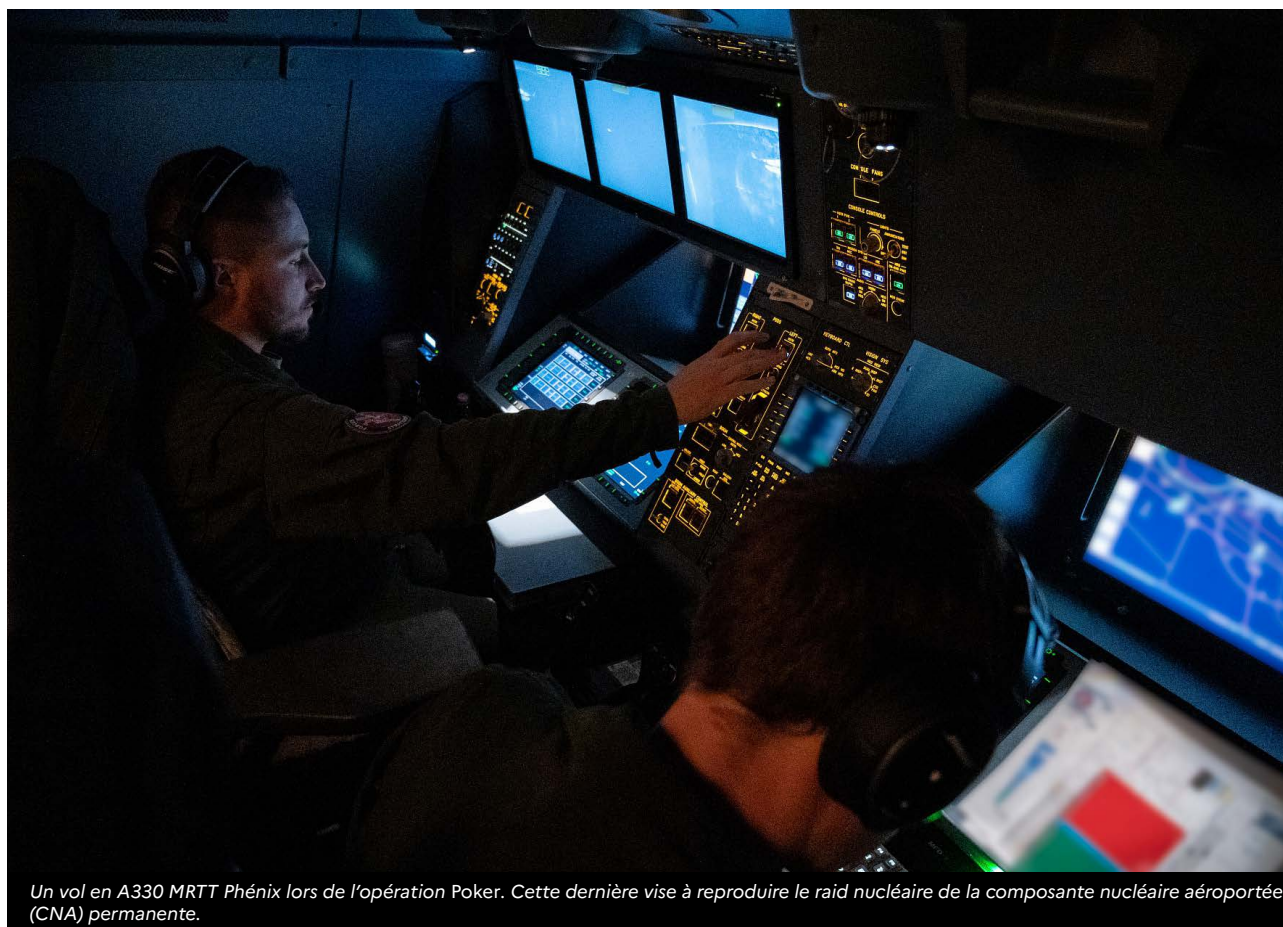
Complétant les capacités de frappe et le signalement que constituerait le départ en patrouille simultanée de trois SNLE, les moyens de la CNA se singularisent par des étapes de montée en puissance spécifiques : sanctuarisation des avions sur leurs plates-formes pour en garantir la disponibilité, déploiement des Rafale sur les BAVN, déploiement du PACDG, armement des Rafale avec les missiles ASMPA-R, redéploiement éventuel, ordre de décollage et constitution d'un raid réversible tant que l'ordre d'engagement n'est pas donné par le président de la République.

Ainsi, **la complémentarité opérationnelle des deux**



© Armée de l'Air et de l'Espace

Équipé de systèmes d'armes polyvalents, le Rafale est un avion omnirôle.



© Loïc Pedehontaa/Armée de l'Air et de l'Espace/Armées

Un vol en A330 MRTT Phénix lors de l'opération Poker. Cette dernière vise à reproduire le raid nucléaire de la composante nucléaire aéroportée (CNA) permanente.

composantes offre une palette variée de modes d'action au président de la République, lui permettant de nourrir le dialogue dissuasif qu'il pourrait mener avec un adversaire étatique.

L'excellence opérationnelle des équipages qui mettent en œuvre les deux composantes est également parfaitement mesurable. En effet, les équipages des quatre SNLE français ont d'abord opéré sur des Sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) à armement conventionnel et ont été en interaction avec nos alliés comme nos compétiteurs. Ces derniers peuvent en mesurer le niveau d'aguerrissement.

Régulièrement engagés en opération extérieure, les équipages des FAS et de la Force aérienne nucléaire (FANu) ont également démontré leur savoir-faire. Ils participent aussi à de nombreux exercices interalliés.

Enfin, la crédibilité des forces nucléaires est également assurée par **le choix délibéré d'une mise en œuvre réelle et régulière des systèmes d'armes nucléaires**. Nos SNLE à la mer emportent systématiquement leur dotation complète de missiles nucléaires. Nos Rafale

sont régulièrement armés au sol avec les missiles ASMPA-R opérationnels. Pour qu'il ne subsiste aucun doute sur la capacité de nos forces à utiliser leurs missiles, des tirs de missiles opérationnels avec des têtes non explosives sont réalisés à échéances régulières. Les récents succès des tirs M51.3 et ASMPA-R attestent de l'excellence opérationnelle des forces.

Crédibilité scientifique, technologique et industrielle

La France dispose d'une crédibilité scientifique, industrielle et technologique qui s'appuie largement sur une base industrielle et technologique de défense au meilleur niveau mondial : industries de l'armement et environnement associé, ingénierie, recherche et développement, recherche fondamentale, universités et écoles. Ces atouts assurent aujourd'hui à la France les meilleurs choix technologiques pour que les missiles nucléaires de la prochaine génération conservent l'avantage sur les systèmes de défense futurs.

Ces derniers sont modélisés, évalués de manière prospective et des investissements dans les domaines les plus critiques permettent de circonscrire le risque de surprise technologique future.

Cet écosystème permet de concentrer dans les systèmes d'armes nucléaires les technologies les plus avancées. **Les missiles cumulent toutes les caractéristiques techniques qui garantissent leur supériorité sur les défenses:** vitesse, manœuvre, furtivité, brouillage et leurrage sur des trajectoires variées.

Appliqués aux systèmes d'armes des deux composantes, ces principes rendent illusoire tout espoir de développer un bouclier technologique. Le glaive prendra toujours le dessus sur le bouclier. Les modes de pénétration des défenses sont différenciés et très complémentaires pour les deux composantes: trajectoire balistique qui transite par l'espace pour le missile M51 et vol de croisière manœuvrant de la haute altitude à la très basse altitude pour l'ASMPA-R.

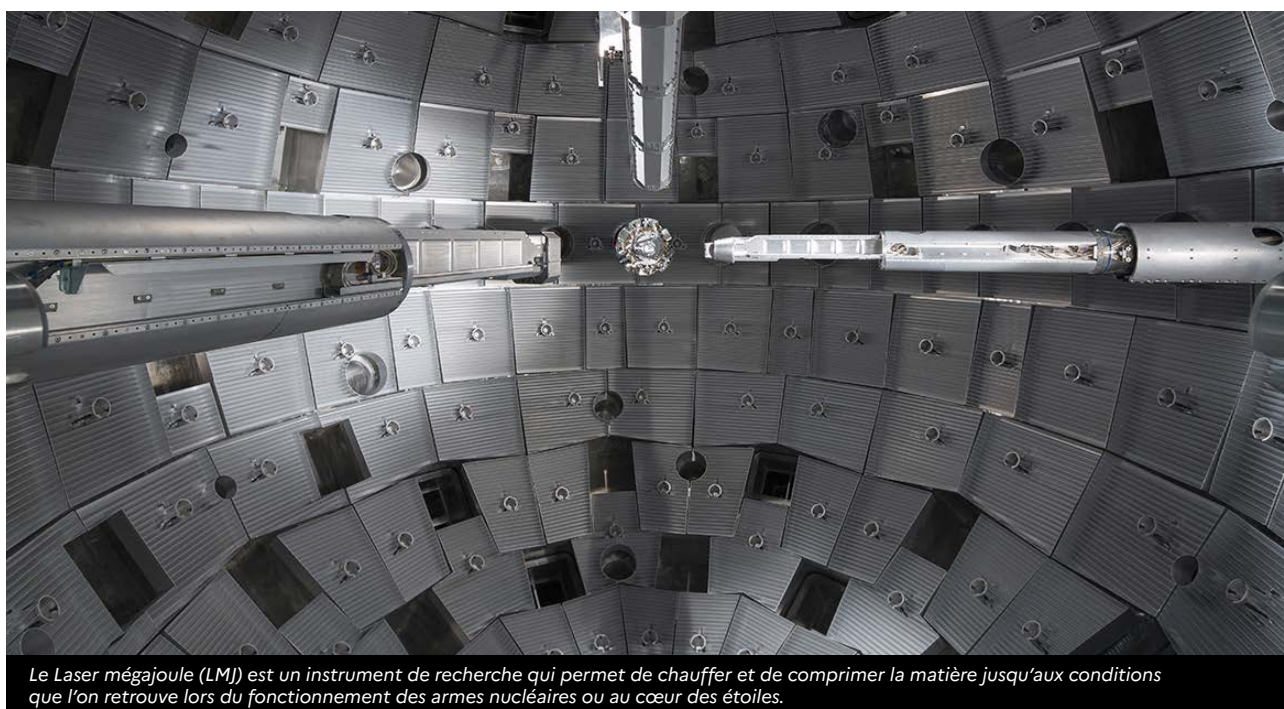
La crédibilité scientifique, technologique et industrielle se traduit également dans **l'effort d'investissement inscrit dans la Loi de programmation militaire (LPM) pour moderniser les capacités et les renouveler à l'horizon 2035.** La modernisation des missiles des deux composantes vient de s'achever avec les mises en service opérationnel des missiles M51.3 et ASMPA-R.

Les travaux ont débuté pour le renouvellement des porteurs et des missiles des deux composantes à l'horizon 2035 : SNLE3G et M51.4, Rafale F5 et ASN4G.

Enfin, la crédibilité technique et la pérennité de la dissuasion nucléaire française sont garanties par le **programme Simulation dont le CEA célèbre les 30 ans en 2026.** Depuis l'arrêt définitif des essais nucléaires en 1996, la garantie de la sûreté et de la fiabilité des armes nucléaires repose sur le programme Simulation.

Ce dernier repose sur trois piliers: la modélisation physique, la simulation numérique et la validation expérimentale, mis en œuvre par des équipes scientifiques et techniques de très haut niveau. L'évolution des modèles de physique, l'acquisition de données de plus en plus précises, et plus généralement les progrès de la simulation confortent les capacités de conception, de performance et d'optimisation des armes nucléaires sans avoir à recourir à de nouveaux essais nucléaires.

Le programme Simulation s'appuie principalement sur le Laser mégajoule (LMJ), des moyens de radiographie des armes (installation EPURE) et des moyens de calcul haute performance (HPC). Leur crédibilité repose sur la reconnaissance internationale du haut niveau scientifique et de la compétence des équipes qui y contribuent.



© CEA

Le Laser mégajoule (LMJ) est un instrument de recherche qui permet de chauffer et de comprimer la matière jusqu'aux conditions que l'on retrouve lors du fonctionnement des armes nucléaires ou au cœur des étoiles.

4. STRICTEMENT DÉFENSIVE, ÉPAULÉE PAR DES FORCES CONVENTIONNELLES

Vocation strictement défensive

La dissuasion nucléaire a une **vocation exclusivement défensive**. Son rôle est de prémunir la France de toute agression ou menace d'agression d'origine étatique contre les intérêts vitaux de la Nation, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la forme.

La France ne conçoit donc l'emploi de l'arme nucléaire **que dans des circonstances extrêmes de légitime défense, et en aucun cas à des fins de conquête, d'agression, de coercition ou de consolidation d'un avantage militaire**. Ainsi, la France ne menace personne et sa dissuasion n'est dirigée contre aucun État. Elle considère que les armes nucléaires doivent rester des instruments de dissuasion à des fins d'empêchement de la guerre et qu'« une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée ».

La doctrine française assume de maintenir une **ambiguïté délibérée sur le périmètre des intérêts vitaux**, et donc sur les circonstances exactes dans lesquelles un emploi de l'arme nucléaire pourrait être envisagé. Cette ambiguïté vise à compliquer les calculs d'un agresseur potentiel et à contraindre ses manœuvres éventuelles de contournement de la dissuasion.

L'avertissement nucléaire, option de rétablissement de la dissuasion

Si un adversaire étatique prenait le risque de s'en prendre à la France, en ayant mal apprécié la nature de ses intérêts vitaux, une **frappe nucléaire dite d'avertissement** pourrait être effectuée contre lui. Elle viserait à démontrer clairement à cet agresseur que le conflit vient radicalement de changer de nature et à rétablir la dissuasion en l'amenant à renoncer aux actes d'agression en cours contre notre pays.

Cet avertissement nucléaire est **optionnel, unique et non renouvelable**. Stratégique par nature, il **ne vise en aucun cas à prendre l'ascendant militaire sur un adversaire**.

Épaulement des forces nucléaires par des forces conventionnelles

Le modèle des armées françaises est composé d'un **ensemble cohérent de forces nucléaires et de forces conventionnelles qui s'épaulent mutuellement**.

Dès lors que les intérêts vitaux sont susceptibles d'être menacés, la manœuvre militaire conventionnelle peut également s'inscrire dans l'exercice de la dissuasion. L'utilisation des forces nucléaires dont la posture peut être adaptée pour matérialiser la détermination française peut être simultanée à l'intervention de forces conventionnelles pour éviter l'escalade non maîtrisée d'un conflit.

Les forces nucléaires tiennent un rôle unique et irremplaçable signalant sans ambiguïté que la nature d'un conflit est susceptible de changer en cas d'atteinte aux intérêts vitaux français. En complément, **les forces conventionnelles permettent à la France de contrer des menaces et des agressions, en repoussant le seuil à partir duquel celles-ci pourraient engager nos intérêts vitaux**. Elles empêchent le « contournement par le bas » de notre dissuasion nucléaire.

Le président de la République a notamment précisé cette fonction dans son discours sur la dissuasion nucléaire en 2020 à l'École de guerre : « *La présence de forces conventionnelles robustes permet d'éviter une surprise stratégique, d'empêcher la création d'un fait accompli ou de tester au plus tôt la détermination de l'adversaire, en le forçant à dévoiler de facto ses véritables intentions.* »

Plus particulièrement, pour assurer la maîtrise du ciel et être capable d'agir en position de légitime défense, **la défense aérienne élargie et la frappe dans la profondeur sont deux domaines dans lesquels les besoins européens se sont accrus** depuis le début de la guerre en Ukraine. Les initiatives se multiplient donc pour y répondre sur le plan capacitaire :

- l'initiative française *Joint Early Warning for a European Lookout* (JEWEL) pour l'alerte avancée, afin de détecter et, si nécessaire, de contribuer à l'interception des missiles balistiques conventionnels ;
- l'*European Sky Shield Initiative* (ESSI), initiée par l'Allemagne pour l'interception des menaces balistiques conventionnelles ;
- l'initiative française *European Long-Range Strike Approach* (ELSA), afin de renforcer les capacités de frappe conventionnelle des armées européennes.

Contribuant à ces initiatives, et renforçant ainsi ses propres capacités d'épaulement des forces nucléaires, **la France préserve la pleine cohérence de son modèle d'armée**. Elle vise à canaliser les options d'agression adverses vers le plus bas niveau d'intensité possible.

5. À DIMENSION EUROPÉENNE

La stratégie nucléaire de la France n'a jamais été conçue comme un isolat, qui viserait à nous séparer de la sécurité du continent européen, mais au contraire comme une contribution majeure à celle-ci. L'idée que les intérêts vitaux de la France aient une dimension européenne ne constitue donc pas une rupture, mais se place en continuité avec des idées présentes à l'origine de notre politique de défense sous la V^e République.

La dissuasion nucléaire française contribue à la protection du continent européen

Tous les présidents de la V^e République depuis le général de Gaulle ont reconnu l'interdépendance entre la sécurité de la France et la sécurité du continent européen, elle-même renforcée par l'approfondissement de la construction européenne, la solidarité toujours plus étroite et la communauté de destin qui en résultent.

Deux conclusions en ont été tirées pour notre stratégie de dissuasion :

- premièrement, la dissuasion nucléaire française, par son existence même, est un élément déterminant dans la sécurité de l'Europe. Le Livre blanc sur la défense de 1972 souligne que « *la stratégie française constitue un facteur stable et déterminant dans la sécurité de l'Europe* ». En 2008, le Président Sarkozy a déclaré que les forces nucléaires françaises, par leur seule existence, constituent un élément clef de la sécurité de l'Europe ;

- deuxièmement, la France ne conçoit pas ses intérêts vitaux comme strictement limités au territoire national, mais considère qu'ils s'étendent en Europe. Le Livre blanc de 1972 l'exprimait déjà clairement : « *Si la dissuasion française est réservée à la protection de nos intérêts vitaux, la limite de ceux-ci est nécessairement floue [...] La France vit dans un tissu d'intérêts qui dépasse ses frontières. Elle n'est pas isolée.* » Les Présidents successifs ont réaffirmé et progressivement renforcé cette dimension européenne de nos intérêts vitaux.

Lors de son discours à l'École de guerre, le 7 février 2020, le président de la République a réaffirmé à la fois :

- la dimension européenne des intérêts vitaux de la France ;
- le rôle dissuasif propre joué par nos forces nucléaires, qui renforcent la sécurité de l'Europe

par leur existence même, et à cet égard ont une dimension authentiquement européenne.

Lors de ce discours, le Président a également proposé d'engager un dialogue stratégique de haut niveau sur le rôle de la dissuasion nucléaire française dans la sécurité de l'Europe, avec les partenaires européens qui en exprimeraient le souhait. Ces dialogues ont eu pour objectif de développer une culture stratégique entre Européens, par exemple par l'association des partenaires intéressés aux exercices des forces françaises de dissuasion.

Lors de son allocution du 5 mars 2025, le Président a annoncé ouvrir le débat stratégique sur la protection par notre dissuasion de nos alliés du continent européen. « *Notre dissuasion nucléaire nous protège. Elle est complète, souveraine, française de bout en bout. Elle a depuis 1964 de manière explicite toujours joué un rôle dans la préservation de la paix et de la sécurité en Europe. Mais, répondant à l'appel historique du futur chancelier allemand, j'ai décidé d'ouvrir le débat stratégique sur la protection par notre dissuasion de nos alliés du continent européen. Quoi qu'il arrive, la décision a toujours été et restera entre les mains du président de la République, chef des armées* ».

Le 13 mai 2025, le Président a posé trois conditions à cette protection : la France ne financera pas la sécurité des autres, les modalités discutées ne viendront pas en soustraction de nos besoins, la décision finale reviendra toujours au président de la République française, chef des armées.

Toute mise en œuvre de cette dimension européenne veillera ainsi à concilier l'impératif de maintien de la crédibilité de la dissuasion et les besoins liés à une protection de l'Europe.

La relation avec le Royaume-Uni : un noyau nucléaire de l'Europe qui se consolide

La relation bilatérale liant les deux seuls États européens dotés continue à se renforcer. Elle est encadrée par :

- **la déclaration de Chequers** de 1995, qui dispose que « *la France et le Royaume-Uni n'imaginent pas de situation dans laquelle les intérêts vitaux de l'un des deux pays pourraient être menacés sans que les intérêts vitaux de l'autre ne le soient aussi* » ;
- **les traités de Lancaster House** en 2010, notamment le traité dit Teutates, qui permettent à la France et au Royaume-Uni de partager les technologies pour



réaliser des expérimentations, en pleine souveraineté. En unissant leurs moyens, la France et le Royaume-Uni partagent les technologies (machines de radiographie, détecteurs...) nécessaires aux expériences que ces deux pays peuvent réaliser respectivement. Les échanges scientifiques et techniques réalisés dans le cadre de cette collaboration contribuent à la crédibilité du programme Simulation, en exploitant l'excellence des compétences des équipes ainsi que le potentiel des moyens expérimentaux mis en œuvre;

- **la déclaration de Northwood** de juillet 2025, qui dispose que **si nos forces sont indépendantes, elles peuvent être coordonnées**, et envoie un message de réassurance aux partenaires européens en s'accordant sur le fait **qu'il n'existe pas de menace extrême contre l'Europe qui ne susciterait pas de réponse de nos deux nations**. Le groupe de pilotage nucléaire franco-britannique, instauré par la déclaration de Northwood, s'est réuni pour la première fois le 10 décembre 2025. Il fournit une orientation politique et coordonne les travaux bilatéraux en matière de politique, de capacités et d'opérations nucléaires.

La complémentarité de la dimension européenne de la dissuasion française avec la dissuasion de l'Otan

Les forces nucléaires stratégiques indépendantes françaises et britanniques ont un « rôle dissuasif propre contribuant au renforcement global de la dissuasion de l'Alliance » (« déclaration d'Ottawa », 1974). En tant que « centres de décision distincts, [elles] contribuent à la dissuasion, en compliquant les calculs d'adversaires potentiels » (communiqué du Sommet de Varsovie, 2016).

Contrairement aux États-Unis et au Royaume-Uni, la France ne participe pas aux mécanismes de planification nucléaire, ce qui n'empêche ni **une solidarité indéfectible à l'égard des alliés, ni une implication dans les travaux de politique nucléaire**, ni une participation à l'acculturation stratégique des alliés.

L'existence d'une dimension européenne à la dissuasion nucléaire française **ne saurait remplacer la dissuasion élargie** telle que pratiquée dans l'Alliance, **mais elle s'y ajoute** dans l'optique de maximiser l'effet dissuasif. La coexistence de ces deux approches de la dissuasion à l'échelle européenne doit ainsi contribuer à compliquer les calculs d'un agresseur potentiel.

NOTES

[illegible]

LE MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

ENGAGÉ POUR LA DÉFENSE DE LA FRANCE ET DES FRANÇAIS

En permanence, 24 h/24, près de 30 000 militaires assurent la sécurité de nos concitoyens en France et à l'étranger : entre 6 000 et 10 000 sur le territoire national et près de 20 000 répartis dans le monde.

À HAUTEUR D'HOMME

en 2025

Près de 200 000 militaires et 64 000 civils.
264 000 hommes et femmes, dont 23 % de femmes.
27 000 recrutements par an, dont 4 700 agents civils.
44 400 réservistes opérationnels sous contrat.

ACTEUR ÉCONOMIQUE MAJEUR

en 2025

50,5 milliards d'euros dont 10,6 milliards d'euros pour l'équipement des forces.
220 000 emplois générés par la Base industrielle et technologique de défense (BITD).
26 000 Petites et moyennes entreprises (PME) et Entreprises de taille intermédiaire (ETI) en contrat avec le ministère des Armées et des Anciens combattants.

TOURNÉ VERS L'AVENIR

en 2025

9 milliards d'euros de Recherche & Développement, dont 1,2 milliard d'euros consacré à l'innovation.

1^{ER} ACTEUR MÉMORIEL DE L'ÉTAT

290 nécropoles, 10 hauts lieux de la mémoire nationale, 2 200 carrés militaires, un millier de lieux de sépulture dans 80 pays, lieux de commémoration. et de transmission de la mémoire combattante.

2^E ACTEUR CULTUREL DE L'ÉTAT

17 musées, 160 monuments classés, 3 millions de visiteurs par an.
3 millions de photos et 21 000 films couvrant 4 siècles d'Histoire.
200 films et séries soutenus chaque année.

Centre média du ministère des Armées et des Anciens combattants
Tél. : 09 88 67 33 33
media@dicod.fr

 **FACEBOOK**
@Armees.Gouv

 **X**
@Armees_Gouv

 **WHATSAPP**
Ministère des Armées

 **INSTAGRAM**
@armees_gouv

 **YOUTUBE**
Ministère des Armées

 **LINKEDIN**
Ministère des Armées

Retrouvez-nous sur www.defense.gouv.fr